



COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion Electronique du 21 octobre 2021

Présents : Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Claude COQUEMA, Pascal LEFEVRE (CTD du DOF), Luc VAN HYFTE, Kévin WARIN.

Les décisions de la Commission du Statut des Educateurs du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

. Contrôle des déclarations d'Educateurs Responsables pour les équipes engagées en Seniors D1 Futsal,

La Commission prend connaissance des différents courriers et décide :

A – Prise en compte de l'éducateur Responsable ayant le diplôme minimal requis (Mod. Futsal Base) :

Club	Educateur Déclaré	Diplôme
BEAUVAIS U Communaux	AUGER Grégory	Mod. Futsal Base
CREIL Futsal 2	CHAABAN Rida	Mod. Futsal Base
AS LAIGNEVILLE	BORGES André	Mod. Futsal Perfectionnement

B – Prise en compte des demandes de dérogation des Educateurs déclarés, mais insuffisamment formés et bénéficiant des mesures transitoires suivantes :

- Educateur déjà en place pour l'équipe D1 lors de la saison 2019-2020,
- Educateur déjà en place lors de la saison précédente et ayant fait accéder son équipe en D1,
- Educateur déjà en place lors de la saison précédente pour une équipe R2 rétrogradée en D1.

Club	Educateur	Diplôme
AS VERNEUIL	MAURER Rémi	Aucun

La Commission accorde la dérogation à ce responsable désigné pour la saison 2021-2022 et rappelle à ce responsable l'obligation de se former cette saison au Module Futsal de Base.

La non inscription, l'absence à ce module entraînerait en fin de saison la perte de dérogation pour le club concerné ainsi que l'interdiction pour le responsable désigné à être déclaré responsable d'une équipe Séniors D1 Futsal tant qu'in n'aura pas obtenu le Module Futsal de Base

D – Prise en compte des équipes n'ayant pas encore déclaré l'éducateur responsable :

La Commission rappelle aux clubs listés ci-dessous que l'éducateur responsable de leur équipe D1 Futsal doit être déclaré dans les 30 jours au plus tard après le premier match officiel du DOF de la saison (Championnat). La première date de rencontres du championnat D1 Futsal-DOF étant le 14 octobre 2021, les clubs ont jusqu'au 14 Novembre inclus pour déclarer leur éducateur responsable au risque d'écoper d'un point de pénalité par rencontre en situation d'infraction et d'avoir l'obligation de déclarer, pour la prochaine saison 2022-2023, un éducateur titulaire à minima du Module Futsal de Base.

Clubs n'ayant pas encore déclaré leur éducateur Responsable
Espoir Fr BRENOUILLE
ASC COMPIEGNE Futsal
US MONTATAIRE
NOGENT SO Futsal
SENLIS Futsal Club
US VILLERS ST PAUL

Le Secrétaire de séance,

Pascal LEFEBVRE